

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

<2019>

RAPPORT DU JURY

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des ponts,
des eaux et des forêts

Session 2019



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
www.agriculture.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Rédacteurs

Sophie VILLERS, présidente de jury
Bruno CINOTTI, vice-président du jury

Références intranet

<http://intra.rh.sg.i2> puis rubrique « Concours et examens »

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/> puis rubrique « Concours »

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
1 - L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	8
1-1 Présentation de l'épreuve et des attentes du jury.....	8
1-2 Commentaires sur les copies et leur notation.....	8
2 - L'ÉPREUVE ORALE.....	10
2-1 Présentation de l'épreuve et des attentes du jury.....	10
2-2 Commentaires sur les dossiers de RAEP.....	10
2-3 Commentaires sur le comportement du jury et des candidats.....	11
3 - CONSEILS AUX CANDIDATS.....	12
3-1 La préparation du concours et l'épreuve.....	12
3-2 Le comportement lors des épreuves orales.....	12

Rapport général du président du jury

Concours interne à caractère professionnel d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts session 2019

1- PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts a été créé par le décret n°2009-1106 du 10 septembre 2009.

Le concours interne à caractère professionnel d'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts est ouvert aux ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement, aux ingénieurs de recherche du ministère chargé de l'agriculture, aux ingénieurs de recherche des établissements publics placés sous tutelle des ministres de l'agriculture et de l'alimentation ou de la Transition écologique et solidaire, aux ingénieurs des travaux publics de l'État, aux ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile, aux ingénieurs des travaux de la météorologie, aux ingénieurs des travaux géographiques et cartographiques de l'État.

La session 2019 du concours interne à caractère professionnel d'ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts, s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- le décret n° 2009-1106 du 10 septembre 2009, modifié, portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 3 décembre 2009 fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours d'ingénieurs-élèves des ponts, des eaux et des forêts, du concours externe sur titres et travaux et du concours interne à caractère professionnel pour le recrutement dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 20 décembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un concours interne à caractère professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- l'arrêté du 5 février 2019 fixant le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2019, aux recrutements dans le corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts.

L'épreuve écrite de note de problématique s'est déroulée le 14 mars 2019 (1 centre d'examen en métropole et 3 centres dans les DOM Martinique, Guyane et Réunion). Les épreuves orales d'admission ont eu lieu du 17 au 20 juin 2019 à Paris.

137 candidats ont déposé un dossier d'inscription. 101 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite dont 4 dans l'un des centres des DOM. 1 candidat a rendu une copie blanche.

27 candidats ont été retenus pour l'admissibilité (barre à 13,50) et ont passé les épreuves orales. À l'issue de l'ensemble des épreuves 9 candidats ont été reçus (un candidat a été retenu en liste complémentaire, pour pallier d'éventuelles démissions de candidats reçus, lesquelles ne sont pas intervenues).

Statistiques candidats- session 2019/2018 :

	2019			2018		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	90	47	137	111	57	168
Présents	61	40	101	79	44	123
Admissibles	13	14	27	17	12	29
Admis sur LP	5	4	9	9	2	11
Admis sur LC	1	0	1	0	1	1

Les détails des statistiques 2013 à 2019 sont présentés ci-dessous. Ils montrent notamment :

- une baisse significative des « inscrits » et des « présents » entre 2018 (168/124 pour 11 postes) et 2019 (137/101 pour 9 postes) alors que cette tendance à la baisse avait été stoppée en 2018 par rapport aux années antérieures ;
- sur le nombre de présents : une baisse des ITPE, une stabilité des IAE ; les 2 corps se rapprochent en conséquence. Les ITGCE et les ITM diminuent notablement en 2019 ;
- sur les admissibles : le résultat des IAE en 2019 est le plus faible connu depuis 2013, pas très éloigné cependant des résultats 2013 et 2014 ;
- **au stade de l'admission, situation inédite d'aucun admis IAE**, les 9 candidats admis étant tous ITPE, alors que les taux admis/admissibles oscillaient entre 33 et 60 %.

IPEF INTERNE -statistiques 2017

nombres inscrits			nombre présent			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
102	54	156	77	44	121	25	12	37	11	4	15	15

ORIGINE CANDIDATS PRÉSENTS

ITPE	75	61,98%
IAE	32	26,45%
ITM	4	3,31%
ITGCE	8	6,61%
IEEAC	1	0,83%
ING Rech MAAF	1	0,83%
	121	100,00%

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	28	75,68%
IAE	9	24,32%
	37	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	66,67%
IAE	5	33,33%
	LP	15
ITPE	LC	2

IPEF INTERNE – statistiques 2016

nombres inscrits			nombre présent			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
115	50	165	90	40	130	20	11	31	7	5	12	15

ORIGINE CANDIDATS PRÉSENTS

ITPE	84	65%
IAE	33	25%
ITM	4	3%
IEEAC	1	1%
ITGCE	8	6%
	130	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	20	65%
IAE	11	35%
	3	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	6	50%
IAE	6	50%
	LP	12
ITPE	LC	1

IPEF INTERNE – statistiques 2013

nombres inscrits			nombre présent			admissibles			admis			nombre postes
Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	
154	42	196	126	39	165	20	10	30	8	5	13	13

ORIGINE CANDIDATS PRÉSENTS

ITPE	105	64%
IAE	43	26%
ITM	5	3%
IEEAC	2	1%
ITGCE	9	5%
ING Rech MAAF	1	1%
	165	

ORIGINE CANDIDATS ADMISSIBLES

ITPE	22	73%
IAE	6	20%
ITM	1	3%
IEEAC	1	3%
	30	

ORIGINE CANDIDATS ADMIS

ITPE	10	77%
IAE	2	15%
IEEAC	1	8%
	13	
ITPE LC	1	

1 - L'ÉPREUVE ÉCRITE

1-1 Présentation de l'épreuve et des attentes du jury

Selon les termes de l'arrêté du 3 décembre 2009, la rédaction d'une note de problématique doit permettre au candidat d'affirmer sa culture professionnelle dans ses diverses composantes (scientifique, technique, administrative, juridique, économique et financière). La durée de l'épreuve est de 6 heures, avec un coefficient de 4.

Le dossier soumis aux candidats comportait 10 documents totalisant 163 pages. Il regroupait des extraits de rapports parlementaire, du CGAAER et du CGEDD et des analyses et notes de nature et d'origine diverses. Il permettait d'une part de donner au candidat l'accès aux données nécessaires et suffisantes pour traiter le sujet même s'il ne relevait pas directement de son domaine d'activité usuel, et d'autre part de tester sa capacité à repérer les éléments essentiels et utiles dans un volume important de données.

Le sujet portait sur l'artificialisation des sols, l'étalement urbain et l'aménagement du territoire.

Il s'agissait de préparer en tant que chargé-e de mission en administration centrale, une note de proposition à l'attention de la ministre chargée de la cohésion des territoires :

- dégageant les différents enjeux de la maîtrise de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en les replaçant dans des objectifs plus généraux d'aménagement durable des territoires, et de rééquilibrage entre métropoles et reste du territoire ;
- d'identifier les principaux acteurs, leurs intérêts et les conflits possibles entre eux ;
- de rappeler les modes d'intervention dont dispose le Gouvernement et les dispositifs en place, ainsi que leurs limites identifiées ;
- de proposer un plan d'actions et les modalités d'évaluation de leur mise en œuvre pour répondre à l'objectif du plan national biodiversité de juillet 2018 sur la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers visant à atteindre « zéro artificialisation nette ».

Le libellé ne fixait pas le nombre maximum de pages de la note.

1-2 Commentaires sur les copies et leur notation

Au niveau du plan, les copies qui proposent une introduction, ne se limitant pas à une annonce des différentes parties strictement calées sur le questionnement de l'énoncé et une conclusion, se démarquent. La capacité à faire passer des messages dans les titres et la clarté des transitions sont appréciées. Des titres intermédiaires sont généralement insérés par les candidats, ce qui facilite la lecture.

Dans l'intitulé du destinataire et la posture et tonalité utilisées, certains ont omis, ou oublié en cours de note, que l'interlocuteur était la ministre. Et quelques copies se démarquent défavorablement par la présence de nombreuses fautes de syntaxe ou d'orthographe.

Bien qu'aucune consigne de longueur n'ait été donnée, la plupart des candidats ont limité leur note à sept-huit pages, format adapté pour une note technique sur un sujet complexe tout en exigeant un exercice de synthèse. Quelques uns ont traité le plan d'action ou la liste des acteurs, ou encore celle des acronymes, comme une annexe, ce qui s'est révélé judicieux en termes de lisibilité.

Sur les parties enjeux, acteurs, modes d'intervention, la notation a pris en compte la capacité du candidat :

- à extraire, des données, les difficultés à quantifier le phénomène d'artificialisation et son évolution, les pressions différenciées selon les territoires ;
 - à repérer les différentes catégories d'enjeux, acteurs, modes d'intervention en les explicitant et en portant le cas échéant une analyse critique ; leur seule énumération sous forme de catalogue même complet ne pouvait permettre d'étayer ensuite les propositions faites dans le cadre du plan d'action, de mettre en valeur la qualité de l'argumentaire (Il a été noté que les enjeux sociaux notamment en terme d'équilibre des territoires ont été peu abordés malgré le contexte des « gilets jaunes », et que parmi les outils, une part non négligeable des candidats a oublié la fiscalité) ;
 - à savoir prioriser pour le plan d'actions, les nombreuses pistes offertes par les documents mis à disposition et fixer des échéances de mise en œuvre différenciées et réalistes. La capacité à prendre des options parmi ces pistes en l'explicitant par rapport aux enjeux analysés, ou la capacité à émettre des propositions originales ont été appréciés mais les cas furent rares. À l'inverse proposer des actions dont la mise en œuvre relève d'autres ministres, sauf à les proposer en mesures à porter conjointement, a été noté négativement. Peu de candidats ont rédigé une partie structurée sur le volet de l'évaluation marquant une faiblesse déjà notée l'an passé sur la capacité à formuler une déclinaison opérationnelle des propositions ; c'est pourtant un élément souvent essentiel pour l'appréciation de la qualité des propositions portées auprès de la hiérarchie. Cela a pu aussi être lié parfois à une mauvaise maîtrise du temps de l'épreuve.
-
- Les notes sont comprises entre 0 (un candidat ayant remis une copie blanche) et 16 (moyenne 11,5).

2 - L'ÉPREUVE ORALE

2-1 Présentation de l'épreuve et des attentes du jury

Les entretiens se sont déroulés sur une durée de 40 minutes, découpée en 5 phases :

- le candidat était d'abord invité à se présenter et à exposer son expérience professionnelle (le jury a été attentif au respect de la consigne de temps de cette présentation) ;
- puis il était interrogé sur les deux actions présentées dans le cadre de son dossier RAEP ;
- la phase suivante permettait d'approfondir son parcours passé ;
- le jury explorait ensuite avec le candidat les fonctions souhaitées et la dynamique professionnelle envisagée par le futur IPEF ;
- enfin, une dernière phase ouvrait sur des thématiques plus larges en abordant des sujets d'actualité ayant un lien ou non avec les activités professionnelles.

Le jury se répartit les rôles pour animer les échanges et le candidat ne doit pas être surpris des changements d'interlocuteur et de mode d'expression. Le jury peut poser des questions correspondant à des mises en situation.

Cet oral, compte tenu du coefficient qui lui est donné dans la construction de la note finale (coefficient 7), a un impact déterminant sur les résultats du concours (étant précisé que la note de l'écrit et la note de l'épreuve de langue ne sont pas connues du jury).

2-2 Commentaires sur les dossiers de RAEP

Les dossiers de RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) ne sont pas évalués en tant que tels, mais constituent pour le jury une base importante pour construire le questionnement et appréhender les qualités professionnelles du candidat. Ils sont en règle générale de bonne qualité. Des actions retenues peuvent toutefois ne pas permettre de bien appréhender la contribution réelle du candidat aux résultats obtenus et l'utilisation en début de nombreuses phrases de « j'ai... » peut s'avérer comme abusive et dénoter un manque de « sens du collectif ». La mise en évidence dans quelques dossiers des compétences développées dans l'exemple retenu et d'une analyse critique sur « si c'était à refaire » ont été appréciées.

2-3 Commentaires sur le comportement du jury et des candidats

L'entretien est conduit avec le souci d'apprécier les aptitudes du candidat à se positionner avec succès sur des postes de responsabilité accrue, à s'ouvrir à de nouveaux métiers relevant du corps des IPEF en prenant en considération les acquis de son expérience et sa motivation professionnelle.

La qualité de l'expression orale, les capacités de réflexion, de hauteur de vue, les qualités d'écoute sont également recherchées.

La plupart des candidats admissibles étaient plutôt bien préparés à la première partie de l'épreuve et en maîtrisaient le déroulé et les règles. Toutefois les candidats qui ne suivent pas lors de leur prestation orale exactement le même plan que celui de leur note de présentation, retiennent mieux l'attention du jury.

Pour les autres parties de l'épreuve, les prestations sont plus variables. Les deux points qui ont le plus fait la différence sont le projet professionnel et l'échange sur des thématiques plus ouvertes.

Sur le premier point, certains exposent leur intérêt pour des emplois sur lesquels ils se sont manifestement peu renseignés ou pour lesquels ils pensent visiblement que le jury sera satisfait compte-tenu par exemple d'une alternance entre l'Île-de-France et un territoire rural. Certains candidats se sont trouvés en difficulté, faute d'avoir pris des renseignements sur l'année de formation après le concours, pour expliquer sa place et son intérêt dans leur projet professionnel. Il est important d'être concret sur son objectif de positionnement en tant qu'IPEF et pourquoi cet objectif s'est construit en cours de trajectoire professionnelle.

Sur la partie plus ouverte des échanges, plusieurs candidats ont semblé ne pas connaître les enjeux des ministères ou organismes principaux employeurs des IPEF, les politiques qui leur sont liées et les sujets d'actualité au-delà de la sphère de leur ministère de rattachement actuel. Ceci est regrettable quand on postule pour un corps interministériel. Connaître quelques chiffres clés dans son domaine et ceux du ministère chargé de la Transition écologique et solidaire, de la Cohésion des territoires et des Collectivités territoriales, et du ministère chargé de l'agriculture et de l'alimentation, les négociations internationales concernant ces ministères, est souhaitable.

Par ailleurs, les questions de mise en situation quand elles sont posées, cherchent en général à approfondir les aptitudes du candidat au management et ses capacités de réaction. S'appuyer, en positif ou négatif, sur des exemples rencontrés pour étayer sa réponse favorise la structuration des réponses.

Les notes attribuées sont comprises entre 8,5 et 18,5 (moyenne 12,9).

Sur les 27 candidats auditionnés, 20 se sont présentés à l'épreuve de langue optionnelle et 16 d'entre eux ont obtenu des points complémentaires.

3 - CONSEILS AUX CANDIDATS

3-1 La préparation du concours et l'épreuve

Les épreuves du concours ne sont pas étrangères aux activités exercées dans la vie professionnelle, mais elles sont particulières (contrainte de temps, formatage strict, confrontation à un jury,..). Elles méritent donc un minimum de préparation.

Outre les formations dispensées par les ministères, la consultation d'IPEF en poste et celle régulière d'informations sur des sujets d'actualité entrant dans le champ d'intervention des IPEF sont recommandées. On sent en effet dans les interventions que la préparation, si elle reste limitée aux formations offertes, peut conduire à un certain formatage des candidats (un excès de gestuel a ainsi pu être observé pour une catégorie de candidats). Or le concours est ouvert à des profils divers et la préparation doit aussi viser à permettre à chacun d'exprimer ses qualités et sa diversité, sources d'enrichissement du corps des IPEF..

Il est par ailleurs recommandé aux candidats de se présenter à l'épreuve optionnelle de langue.

3-2 Le comportement lors des épreuves orales

Le jury conscient des enjeux liés au concours et à la particularité de l'exercice, s'efforce de mettre à l'aise – a minima au début de l'oral – les candidats sans pour autant rechercher un mode convivial ; le candidat doit de son côté s'efforcer d'adopter une attitude naturelle tant dans sa posture que dans son expression (vocabulaire, débit, tonalité...) sur la durée de l'épreuve.

Le candidat ne doit pas oublier que l'échange doit convaincre les membres du jury dans la diversité de leurs parcours et non seulement ceux qui seraient familiers de leur domaine de compétence.

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr